



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
5 février 2019	9			2	

Vote(s) pour : 9
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 février 2019,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 4 : Règlement intérieur du SERM

Le Comité Syndical :

VU les statuts du Syndicat des Eaux de la Région Messine,

VU le projet de règlement intérieur pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine joint,

CONSIDERANT l'obligation faite au Syndicat des Eaux de la Région Messine, par la Loi du 6 février 1992, de se doter d'un règlement intérieur,

APPROUVE le règlement intérieur du Syndicat des Eaux de la Région Messine,

Le Président du SERM

René DARBOIS